



Demande ccm envoye au procureur a nantes; comment je peux l'avoir

Par **amourdecu**, le **04/05/2011** à **19:34**

Bonjour, rnje suis tellement inquiète concernant mon ccmrnje suis française et ça fait maintenant 21 ans divorce et je n'ai jamais pensée a se marier de nouveaux MAIS avant deux ans j'ai rencontre un tunisien que je l'aime infiniment et on a décidé de se marier a la fin de 2010.rnOn a déposé notre dossier de mariage auprès du consulat de France a Tunis jusqu'au jour d'audition de mon futur mari au consulat.rnle problème q'il ya réponses contradictoires entre nos auditions. le service état civile a envoyé notre dossier chez le procureur a Nantes pour cela je pose qlq questions;rn- comment ca va se passer maintenantrn- ya t il un enquête chez le procureur ou la policern- dans quels délaisrn- comment je dois réagir pour avoir mon ccmrnmrci chers monsieurs de me répondre je suis tellement stressern**MERCI D'AVANCE**

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **19:44**

Vous devez attendre la décision du procureur, qui va soit accepter, soit refuser. S'il refuse vous pourrez contester

Par **amourdecu**, le **05/05/2011** à **23:53**

MAIS DANS QUEL DELAIRnCOMMENT JE SERAIS AU COURANT DE CA

Par **navas41**, le **06/06/2012** à **17:29**

salut tt le Mende j passé le ccm avec ma futur femme a annaba au consulat de France en Algérie on a passé l'audition et tt mais la dame qui c est occupe de notre dossier ils nous a dit que il faut envoie le dossier au procureur de Nantes et c lui qui va dire oui o nn je peut savoirs des repenses pour sa parce que on et totalement perdu stttpp rnet voila mon msn ;
navas41@hotmail.fr